



## République du Congo – Programmation et calendrier de soumission des documents de projet

Adoptée à la 17<sup>e</sup> session du CA le 13 novembre 2020

### EB.2020.23

Considérant:

- a) La [décision EB.2019.16](#) concernant la Lettre d'intention signée avec la République du Congo comprenant l'enveloppe financière;
- b) La [décision EB.2019.22](#) sur la République du Congo et l'approbation conjointe subséquente par le Conseil d'Administration de CAFI et le Gouvernement de la République du Congo des documents relatifs à un appel à Manifestation d'intérêt (cadre de programmation, appel à manifestation d'intérêt et ses termes de référence) ;
- c) La [décision EB.2020.15](#) sur la sélection des organes de mise en œuvre pour le développement du portefeuille de programmes, décision revue et approuvée conjointement par le Gouvernement lors de la première rencontre du Comité Interministériel avec les Ambassadeurs, tenue le 24 septembre 2020 et présidée par le Premier Ministre de la République du Congo ;
- d) Les documents soumis par les différents organes de mise en œuvre relatifs à leurs plans de travail et calendriers respectifs pour la soumission des documents de projet, qui seront sujets à une revue indépendante de CAFI,

Le Conseil d'administration :

- 1) Rappelle les recommandations et attentes exprimées dans sa décision EB.2020.15, relatifs à l'instruction du développement des documents de projet par les organes de mise en œuvre ;
- 2) Partage le souhait du Gouvernement - tel qu'exprimé par le Premier Ministre durant la première rencontre CAFI avec le Comité Interministériel - d'accélérer le processus de programmation, d'avancer vers la mise en œuvre des activités et d'assurer que les premiers programmes soient approuvés lors du premier trimestre de l'année 2021 ; et encourage en la matière les organes de mise en œuvre à assurer la liaison avec le Secrétariat de CAFI et le Secrétariat établi à la Primature durant le développement des

documents de projet avant leur soumission pour les revues indépendantes ;

3) Remercie la FAO, le GRET et ID pour leur proposition de calendrier de soumission du document de projet sur le Bois-énergie et les foyers de cuisson améliorés, qui prévoit une soumission avant le 11 janvier 2021 pour la revue indépendante, ainsi que pour les orientations techniques et les nouvelles activités instruisant le développement du projet.

a) Le CA, accueillant toute nouvelle idée qui faciliterait l'atteinte de résultats sur le terrain, rappelle que l'un des principaux objectifs de ce projet consiste en l'établissement effectif de plantations durables forestières et agroforestières pour le bois-énergie et, ce afin de permettre un déploiement à large échelle sur la base d'activités pilotes de démonstration, et le soutien à la diffusion des foyers améliorés dans les principaux centres urbains. En la matière, les résultats attendus et la faisabilité financière des nouvelles options proposées seront attentivement évalués et présentés à CAFI et au Gouvernement, ainsi que mentionné dans la note, avant toute intégration dans le cadre de résultats du projet ;

4) Remercie la FAO pour la soumission rapide de sa note d'orientation sur le développement du projet MRV et pour le partage du calendrier de publication de l'Inventaire Forestier National ; prend note de la soumission du document de projet prévue à la fin de Décembre 2020 ; et partage les commentaires suivants :

a) Souligne la nécessité de :

i. Rendre disponible l'Inventaire Forestier National pour l'identification des zones à Haut Stock de Carbone et Haute Valeur de Conservation d'ici à février 2021 ;

ii. Surveiller attentivement la déforestation et la dégradation forestière dans les zones HSC/HVC et les zones non HSC/HVC pour permettre le progrès vers l'atteinte des engagements de la Lettre d'Intention (à inclure dans les activités du projet) ;

iii. Soutenir le pays dans la fourniture de données fiables et transparentes avec des incertitudes connues et en s'appuyant sur l'engagement politique du Gouvernement à ne pas convertir les forêts, à préserver les zones HSC/HVC et les zones tourbières ;

iv. Assurer la cohérence avec le projet sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts mis en œuvre par la FAO et financé par CAFI ;

v. Assurer la cohérence entre le système MRV et les exigences des éventuels systèmes de paiements basés sur les résultats auxquels le pays pourrait prétendre dans les années à venir. Dans cet objectif, la méthodologie devrait être suffisamment souple pour intégrer de nouvelles exigences ;

b) Assurer la viabilité financière et la durabilité du mécanisme. L'activité 4 mentionne que le système national de surveillance des forêts intégrera et publiera des informations sur les prévisions annuelles concernant les zones à déboiser et celles ayant été déboisées, telles que définies au jalon 5.4 de la Lettre d'intention ;

c) Les activités 1 et 4 devront présenter des mécanismes, partenariats et arrangements institutionnels permettant d'assurer une bonne coordination avec les entités gouvernementales et autres entités pertinentes afin de mieux identifier et de faciliter l'accès aux données des différents secteurs (agriculture, forêts, environnement, mines, etc.) et de mieux informer le processus décisionnel national en matière de réduction des émissions, notamment avec le Ministère chargé de

l'environnement ; des liens solides avec les projets pertinents financés ou non par CAFI sont fortement encouragés (Aménagement du territoire, Adapt' Action, UN-REDD, etc.).

- d) La République du Congo étant considérée comme un pays à haut couvert forestier et faible déforestation, il est important de prêter attention à l'activité « Conservation » de la REDD+, au maintien des stocks de carbone forestier - en particulier dans les forêts intactes- et d'estimer davantage la capacité d'absorption de sa forêt (à intégrer dans les activités).
- 5) Remercie l'AFD pour la soumission de sa « Fiche de Présentation de Projet » développée après la mission de lancement tenue avec les points focaux nationaux du 14 au 23 octobre 2020, et pour sa soumission au Comité des Etats Etrangers de l'AFD le 16 décembre 2020 afin de sécuriser 7 millions d'euros de cofinancement de l'AFD ; et prend note du calendrier de soumission du document de projet d'ici à avril 2021 pour revue indépendante ;
- a) Partage les commentaires suivants :
- i. Identifier et mettre en œuvre des synergies concrètes avec d'autres programmes soutenus par CAFI tels que le projet MRV, le programme bois-énergie et foyers améliorés ainsi que le PDAC. La Banque Mondiale et la FAO pourraient également être intégrées dans le Comité de pilotage du programme d'aménagement du territoire en tant qu'observateurs ;
  - ii. Élaborer un cadre de résultats robuste prenant en compte les jalons de la Lettre d'intention, du plan d'investissement national REDD+ et des indicateurs de CAFI. À cette fin, le CA encourage vivement le Secrétariat de CAFI à appuyer le développement de ce cadre pour assurer la cohérence entre les programmes et le suivi de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention ;
  - iii. Assurer la participation du Secrétariat de CAFI et d'autres parties prenantes, telles que le secteur privé, dans le développement de l'étude de faisabilité.
- b) Approuve l'intégration des coûts de l'étude de faisabilité dans le budget des documents de projet pour un montant total de 420 332 EUR. L'agence recouvrira les coûts une fois le programme approuvé par le Conseil d'Administration sur présentation d'une preuve de paiement. Les livrables suivants seront partagés avec le Gouvernement de la République du Congo et le Conseil d'administration de CAFI :
- i. Document de projet portant sur l'utilisation durable des terres en République du Congo ;
  - ii. Document de projet sur les investissements opérationnels dans les secteurs agricoles et forestiers ;
  - iii. Etudes d'impact social et environnemental des deux programmes ainsi que leurs plans de gestion ;
  - iv. Cadre d'engagement des parties prenantes ;
  - v. Modalités opérationnelle, cadres de gestion environnementale et sociale, plans d'engagement environnemental et social incluant plans d'action sur le genre pour les deux programmes
- 6) Demande au Secrétariat de CAFI de préparer une analyse des options et besoins pour d'éventuels paiements sur résultats en République du Congo.